

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 17
- suffrages exprimés : 17
- pour : 17

DÉLIBÉRATION n° B2023/067

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 18h30, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Philippe SOLAZ a été désigné secrétaire de séance.

Présents : Bernard PLANO, Philippe SOLAZ, Catherine CORREGÉ, Alain PIASER, Joëlle ABADIE, Roger LACOME, Nicolas TOURON, André RECURT, Ludovic PONTICO, Serge SOHIER, Régine SARRAT, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Laurent LAGES, Francis ESCUDE, Martine LABAT et Jean-Bernard COLOMES

Absents excusés : Valérie DUPLAN, Céline CASSAGNEAU, Maurice LOUDET et Didier FAVARO

Objet : Reconduction du transport à la demande de la ligne Lannemezan/Capvern

Vu la convention de délégation de la compétence d'organisation des transports à la demande signée entre la Région et la communauté de communes du Plateau de Lannemezan en 2021,

Vu la délibération 2021-083 du Bureau communautaire pour valider la mise en place d'un TAD à compter du 5 juin 2021,

Dans le cadre du diagnostic mobilité, une réflexion a été menée pour compléter la ligne régulière LiO en semaine de Capvern par des trajets en transport à la demande les samedis et dimanches. Ces trajets de fin de semaine ont été pensés pour satisfaire à la fois les curistes, arrivants et partants, mais aussi les habitants de Capvern et alentours qui doivent se rendre dans les commerces et services de Capvern et du centre-ville de Lannemezan.

Ainsi, le samedi, deux trajets sont proposés depuis Capvern-Le Laca en début et milieu d'après-midi pour un retour depuis Lannemezan en fin d'après-midi.

Le dimanche, il y a un trajet « gare Lannemezan/Capvern-Le Laca » pour l'arrivée des curistes en fin d'après-midi.

Ce service est proposé sur la saison de cure (mai à novembre) depuis 2021. Il est proposé de reconduire ce service en 2023. Le déficit d'exploitation prévisionnel est d'environ 1000 €.

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

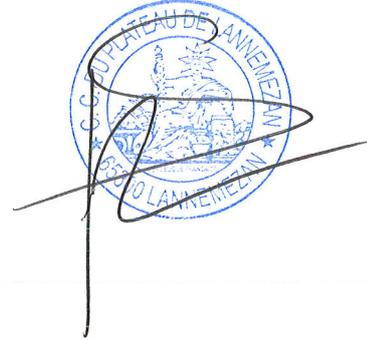
- **De valider la reconduction du programme de transport à la demande de la ligne Lannemezan/Capvern pour l'année 2023, dans les conditions exposées par Monsieur le Président,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation correspondante et à retenir l'offre la mieux-disante (marché public de moins de 4 000 € HT),**

- De dire que les crédits correspondants seront ouverts au budget primitif 2023,
- D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes démarches et signer toutes pièces utiles à l'effet d'exécuter la présente délibération.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Philippe SOLAZ



Affichée le 06 AVR. 2023
Publiée le 06 AVR. 2023

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20230330-2023-067B-DE
Date de télétransmission : 06/04/2023
Date de réception préfecture : 06/04/2023